

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2025**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le dix avril 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Jacques CHEVALIER - Alison CLEMENT - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Emmanuelle MICHON - Michel PASSAT - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Véronique REYMON - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Thierry VERGE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Marie-Laure DESCAMPS a donné pouvoir à Jean-Pierre POUENAT - Catherine FRISE a donné pouvoir à Jean-Luc ROBIN - Daniel MARTIN a donné pouvoir à Murielle DESFORGES - Fernand SPACCAFERRI a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO - Elsa VALLIAMÉE a donné pouvoir à Véronique REYMON - Laure VINCENT a donné pouvoir à Claude RIBOULET

Etaient Absents(es) : Caroline LEOTY - Céline LEYREM (du rapport 1 au rapport 6) – Véronique REYMON (du rapport 1 au rapport 6) – Elsa VALLIAMÉE (du rapport 1 au rapport 6) – Sylvain BOURDIER (rapport 4) – Claude RIBOULET (rapport 13 et rapport 19)

Secrétaire de Séance : Pascal RELIANT

Président de séance : Thierry VERGE (rapport 4)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

- a) Mandats de vote
- b) Procès-verbal du 5 mars 2025

1 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCE

Le Conseil Municipal,

- Prend acte

2 – ACTUALISATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

- Supprime la délégation du Conseil municipal au Maire permettant de « fixer, dans la limite de 150 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas de caractère fiscal »,

- Maintient en l'état l'ensemble des autres délégations accordées au Maire par Délibération du 13 avril 2023.

3 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal,

- Approuve les comptes de gestion du budget principal, du budget annexe assujetti à TVA, du budget annexe Transport urbain et du budget annexe Chevantière tels qu'établis par le Comptable public pour l'exercice 2024 ;
- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Comptable public, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

4 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Le Conseil Municipal,

- Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation des Comptes Administratifs,
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats tels que définis dans les comptes administratifs ,
- Approuve le Compte Administratif 2024 du **budget principal** qui s'élève à :
 - résultat de fonctionnement : 4 801 249.16 €
 - résultat d'investissement : - 2 072 674,72 €
- Approuve le Compte Administratif 2024 du **budget annexe des opérations assujetties à la TVA** :
 - résultat de fonctionnement : 56 860.90 €
 - résultat d'investissement : - 48 218.14 €
- D'approuver le Compte Administratif 2024 du **budget annexe transport urbain**
 - résultat de fonctionnement : 18 932.19 €
- D'approuver le Compte Administratif 2024 du **budget annexe Chevantière**
 - résultat de fonctionnement : 0 €
 - résultat d'investissement : 0 €

5 – AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Le Conseil Municipal,

- Affecte le résultat du Compte Administratif 2024 du **Budget Principal** qui s'élève à 4 801 249,16 euros de résultat de fonctionnement et à – 2 072 674,72 euros de résultat d'investissement (avec les restes à réaliser) de la façon suivante :
 Section d'investissement, compte 1068, fonction 01 : 2 577 751,71 euros
 Section de fonctionnement, compte 002, fonction 01 : 2 223 497,45 euros
- Affecte le résultat du Compte Administratif 2024 du **Budget Annexe des opérations assujetties à la TVA** qui s'élève à 56 860,90 euros de résultat de fonctionnement et à – 14 079,45 euros de résultat d'investissement de la façon suivante :
 Section d'investissement, compte 1068, fonction 01 : 14 079,45 euros
 Section de fonctionnement, compte 002, fonction 01 : 42 781,45 euros
- Affecte le résultat du Compte Administratif 2024 du **Budget annexe des transports urbains** qui s'élève à 18 932,19 euros de résultat de fonctionnement et aucun investissement, en totalité à la section de fonctionnement, compte 002, fonction 01 : 18 932,19 euros.
- Constate qu'aucun résultat n'est affecté du Compte Administratif 2024 du **Budget annexe de La Chevantière.**

6 – DETERMINATION DES TAUX DES TAXES POUR 2025

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à ces propositions,
- Maintient les taux des taxes au niveau des exercices précédents, **7 – ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Approuve la nouvelle tarification.

8 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE CHEVANTIERE

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à clôturer le budget annexe CHEVANTIÈRE

9 – BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal,

- Adopte le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2025, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 25 814 843,16 euros.

En section de fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à : 16 329 307,16 €
En section d'investissement, il est équilibré en dépenses et en recettes à : 9 485 536,00 €

- Adopte le projet de budget primitif annexe des opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme 521 335,45 euros.

En section de fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à : 316 735,00 €
En section d'investissement, il est équilibré en dépenses et en recettes à : 204 600,45 €

- Adopte le projet de budget primitif 2025 du budget annexe transport urbain qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 31 000,00 euros en fonctionnement, pas d'investissement

10 – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE COMMENTRY ET L'ECOLE DU BOURBONNAIS

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord,
- Approuve l'actualisation de l'autorisation de de programme et des crédits de paiement de l'école municipale de musique (AP23A) et de l'école du Bourbonnais (AP23B), selon le prévisionnel, la programmation et la durée détaillés aux tableaux,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux crédits de paiement indiqués dans les tableaux,
- De dire que les crédits de paiement 2025 sont inscrits au budget 2025 sur les opérations concernées.

11 – REPARTITIONS DES SUBVENTIONS, COTISATIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à l'attribution des subventions et participations,
- Autorise le mandatement des sommes définies dans les tableaux.

12 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION EVENTS CYCLING ORGANISATION (ECO) DANS LE CADRE DU TOUR DE LA VALLEE MONTLUÇONNAISE

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord,
- Fixe à 500 € la contribution de la Commune de Commentry à la dotation du sprint intermédiaire du Tour de la Vallée Montluçonnaise,
- Autorise Monsieur le Maire à mandater cette somme, inscrite au budget de la Commune,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention entre la Commune et l'association « Event Cycling Organisation ».

13 – CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES PAR LE COLLEGE EMILE MALE

Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département de l'Allier, le Collège Émile Mâle et la Commune de Commentry.

14 – CESSIION D'UN VEHICULE COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

- Autorise la cession du véhicule désigné ci-dessus,
- Retient l'offre du garage EUROMECA représenté par Kévin PELTIER, au prix de 5 000 euros,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents inhérents à cette cession.

15 – CESSIION DES PARCELLES CADASTREES AY 69 ET 70 SISES RUE DE LA GRANGE

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à la cession des parcelles AY 69 et 70 sises rue de la Grange au prix de 6 600 euros à M. et Mme KOZUCK,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

16 – MISSION D'ETUDE / BE PAYSAGE - APPROBATION DE LA MISSION D'ETUDE ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal,

- Approuve la mission d'étude et la proposition du Cabinet « Paysages Brunnera » ;
- Approuve le plan de financement ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Ville.

17 – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC ÉVOLEA POUR LE RAVALEMENT DE L'IMMEUBLE MAISON FRANCE SERVICES

Le Conseil Municipal,

- Approuve le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Commentry et Évoléa,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Évoléa,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

18 – PASSEPORTS LOISIRS 2025-2026 - 26EME EDITION

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à la création d'un chèque spécifique « adhésion à une association sportive, culturelle ou de loisirs » de 10 €,
- Reconduit le Passeport Loisirs en éditant 350 chéquiers valables du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026, d'une valeur de 30,70 € (valeur jeunes commentryens) ainsi composés :

- 6 chèques spécifiques « entrée gratuite » à la piscine de Commentry, 4 chèques « libre-service » de 2 €, 1 chèque « libre-service » de 1 €, 1 chèque spécifique « forfait adhésion à une association sportive, culturelle ou de loisirs » de 10 €),
- Précise que les chèques « libre-service » sont cumulables entre eux, sans contrainte au niveau des jours et des horaires d'utilisation,
- Renouvelle les conventions avec les partenaires suivants :
 - L'UDAAR,
 - Le Cinéma de Montluçon,
 - Le FCEA,
 - Le Bowling laser game de Montluçon,
 - La librairie-papeterie « Au plaisir de lire » de Commentry,
 - Le PAL à Saint Pourçain sur Besbre,
 - Le Parc de loisirs Accro-Sioule à Echassières,
 - Street-Art City à Lurcy-Lévy,
 - Le CNCS (Centre National du Costume de Scène) à Moulins,
 - GTR Performance (parc aventure et karting) à Marcillat en Combraille
 - Paléopolis à Gannat,
 - Le service Jeunesse de Commentry pour ses activités « Anim'Jeunes »,
 - Le magasin « L'univers du jouet » de Commentry
 - Le Labyrinthe Géant des Monts de Guéret.
 - Le Parc Animalier des Monts de Guéret Les Loups de Chabrières
- Conclut des conventions spécifiques pour le « forfait adhésion à une association sportive, culturelle ou de loisirs » de 10 €, avec les partenaires suivants :
 - Académie des Combrailles (arts martiaux),
 - SUBAQUA (plongée),
 - Les Boules lyonnaises,
 - Association Sportive des Forgerons Commentryens (Rugby),
 - Mets tes Baskets,
 - USPC Tennis,
 - Basket Étoile Commentry,
 - Commentry Football Club,
 - Commentry Tennis de table
 - USPC Athlétisme,
 - CAP 03,
 - Karaté Club Commentry,
 - Association de Judo de Commentry,
 - Espérance de Commentry,
 - Escalade à Commentry,

- Association commentryenne de musculation,
 - Volley Club Commentry,
 - Shaker Compagnie,
 - FCEA,
 - L'association familiale de Commentry et sa région,
 - L'A.A.P.P.M.A. « La Gaule Commentryenne » (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique),
 - L'Harmonie Commentryenne,
 - US Malicorne,
 - Vitaform' Malicorne
- Renouvelle les conventions avec les Communes de :
- Colombier,
 - Hyds,
 - Malicorne,
- par lesquelles elles s'engagent à régler à la Commune de Commentry les chèques effectivement utilisés par les jeunes de leurs communes,
- Autorise Monsieur le Maire à engager les crédits correspondants et à signer les conventions afférentes.

19 – CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES OU LEURS GROUPEMENTS

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département de l'Allier et la Commune de Commentry.

20 – DENOMINATION D'UN BATIMENT COMMUNAL : "ESPACE ROBERT BADINTER"

Le Conseil Municipal,

- Dénomme la propriété communale sise 6, rue Jean Jaurès, qui accueillera prochainement les locaux France Services et les bureaux de la Police municipale « Espace Robert Badinter »,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

> Le magazine municipal vous a été distribué dans vos boîtes aux lettres. Il est également disponible au format numérique sur le site de la Ville. Le site internet est lui en cours de finalisation, si vous le consultez régulièrement, vous avez pu le constater. Nous vous rappelons que vous pouvez aussi télécharger l'application Ville de Commentry.

> Le prochain don de sang aura lieu à la salle de la Brande le vendredi 25 avril de 15h30 à 19h. Le suivant aura lieu le lundi 23 juin de 8h à 12h.

> Anim'Jeunes pour les vacances de printemps aura lieu du 22 au 30 avril : au programme, matinée jeux de société, sortie paintball à Prémilhat, sortie à Clermont-Ferrand : retrouvez les informations en ligne ou auprès du PIJ.

> Une nouvelle édition de « Mai à Vélo » aura lieu le mois prochain. Nous vous invitons vivement à prendre part au challenge Géovelo pour faire le maximum de kilomètres durant le mois. Cette année, nous faisons équipe avec la Ville de Nérès pour ce challenge.

> Le programme de la Pléiade et de la Micro-Folie est disponible. À la Pléiade, mercredi 23, un événement autour d'un jeu Dragon Ball est proposé.

> Ce vendredi 18, à 20h30 au Théâtre, une soirée gratuite est proposée avec en concert Manu Deligne et Black Cat Bones autour de musiques punk, blues et folk.

> Du 28 au 30 avril et du 2 au 4 mai, le Forum accueillera les enfants qui voudront s'amuser avec les jeux gonflables mis gratuitement à leur disposition.

> La braderie aura lieu cette année le dimanche 25 mai.

> Notez que pour le 8 mai le rassemblement général aura lieu Place du 14 Juillet à 9h30. Avant cela, le mardi 29 avril, nous vous donnons rendez-vous nombreuses et nombreux à 18 heures, à La Pléiade pour inaugurer une stèle à la mémoire des martyrs de la Déportation commentryens et pour le vernissage de l'exposition "Missak Manouchian - Art, Histoire, Mémoire" du musée de la Résistance nationale. Pour l'occasion nous recevrons pour une rencontre, Georges Duffau-Epstein, fils de Joseph Epstein qui fut brigadiste en Espagne, résistant juif polonais communiste et chef des FTP parisiens, fusillé au Mont-Valérien en 1944 et Xavier Aumage, commissaire de l'exposition.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT



Sylvain BOURDIER,

Maire de Commentry